



DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC
 SOUS-DIRECTION DE LA PROTECTION SANITAIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
 Bureau de la Police Sanitaire et de l'Environnement

Paris, le 19 SEP. 2013

Références à rappeler :
 DTPP / SDPSE / BPSE / ICPE
 N° Dossier : NC 08-003

DÉCHETS

EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE NÉGOCE ET DE COURTAGE

RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION n° NC 08-003

Le Préfet de Police,

Vu le code de l'environnement et notamment son livre V – titre IV relatif aux déchets ;

Vu l'arrêté du 9 Septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de courtage de déchets ;

Délivre à la Société « **ELECTRO RECYCLING** » dont le siège social est situé 245 bis rue de Charenton à Paris 12^{ème}, enregistrée au greffe du tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 437 748 619, récépissé de sa déclaration du 6 septembre 2013 relative à son activité de **négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux**.

La validité de ce récépissé est de cinq ans à compter de sa date de délivrance. Il doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle.

P. le Préfet de Police,
 Le Chef du Bureau de l'environnement
 et des installations classées

Stéphanie RETIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

PREFECTURE DE POLICE - 9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr